Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1157

Rubrik: Réflexions

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉFLEXIONS

L'imaginaire social helvétique à l'épreuve de la longue durée

Eric Baier a rencontré le 21 décembre 1993 deux professeurs d'histoire genevois: Jean-Claude Favez et Bronislaw Baczko, pour évoquer quelques-uns des grands thèmes de l'imaginaire social helvétique. Mais au lieu de retranscrire ci-dessous les minutes fidèles de cet entretien, il a laissé courir ses réflexions aux quatre coins de ce champ de recherches en sciences sociales.

À LIRE

Le livre de Bronislaw Baczko qui alimente le plus ces réflexions sur l'imaginaire social est celui qu'il a publié chez Payot en 1984 sous le titre *Les imaginaires sociaux, mémoires et espoirs collectifs.*

Un autre livre publié par l'historien genevois François Walter traite également ce thème du rôle des sociétés de protection du patrimoine (Heimatschutz) au XIXe siécle dans la constitution d'un modèle esthético-patriotique d'action sur la nature. Le titre de cet ouvrage est *Les Suisses et l'environnement* (Zoé, 1990).

D'entrée de cause, je dois dire que deux grandes questions ont constitué l'essentiel de nos préoccupations:
1. Est-il possible de faire l'Histoire des grands thèmes patriotiques suisses sans tomber dans une apologie style «Armée et foyers» des idéologies ultra-conservatrices de ce pays ?
2. Si la réponse à cette première question est affirmative, comment consolider l'investigation historique et critique de thèmes comme la «vaillance du peuple suisse», le «village suisse», le «réduit national» ou la «valeur mythique de la paix sociale».

Le clivage rural – urbain

En ce qui concerne l'Histoire des thèmes patriotiques suisses, j'en suis venu à considérer qu'elle était parfaitement possible et pouvait se fonder sur des outils idéologiquement neutres. C'est vrai que les valeurs patriotiques suisses, d'origine essentiellement rurale comme la Confédération elle-même, se fondent sur l'idée d'une forte cohérence de la tradition et supportent mal tout l'arsenal critique qui accompagne nécessairement le travail de l'historien.

A l'opposé de cette tradition rurale, il est patent que l'historien se sent plus à l'aise dans le milieu urbain pour mettre en évidence les facteurs de transformation ou de modernisation de la société helvétique. Rien d'étonnant dès lors à ce que certains historiens soient tentés de dénoncer derrière toute manifestation patriotique une volonté partisane de domination du conservatisme rural.

Le clivage marqué entre société urbaine et société rurale a déjà été fortement éclairé par un précurseur de l'histoire des mentalités, Max Weber, qui, dans *L'Ethique protestante et l'esprit du capitalisme*, notait l'étonnant paradoxe du calvinisme à ce propos. En tant que représentant d'une idéologie de contrôle social sur l'individu, la théologie calviniste a provoqué au contraire une libération de ce même individu par son recours systématique «au désenchantement religieux du monde jusqu'à ses conséquences les plus extrêmes» (p. 191).

Dans cette tradition webérienne, il faut accepter que l'historien soit en effet inévitablement conduit à «désenchanter» les mythes patriotiques suisses, tout en restant parfaitement conscient de la force de cohésion nationale qu'ils véhiculent.

L'histoire d'un peuple vaillant

Dès lors je mets sans autre sur la table cette qualité qui semble représentative de l'imaginaire social helvétique hors de tout clivage politique: le peuple suisse est un peuple vaillant. Partons de cette hypothèse et vérifions en la validité. Je distinguerai trois étapes importantes dans la constitution de ce caractère acquis d'un peuple vaillant.

En premier lieu, il y a la longue tradition du «service mercenaire à l'étranger» qui impose une très forte empreinte de vaillance et de prouesse militaire aux hommes de ce pays durant toute la période de l'Ancien Régime, jusqu'aux événements de 1792.

La seconde étape de la constitution de ce sentiment aura lieu sous le régime radical d'après 1848: le long procès de mise en valeur républicaine de la capacité de tir des soldats suisses et l'organisation de ces fameuses fêtes fédérales de tir.

Enfin, troisième étape de l'appropriation de ce caractère acquis, la Première Guerre mondiale et surtout les années d'immédiate avant-guerre au cours desquelles se soude la nouvelle synthèse politique entre les anciens révolutionnaires radicaux et les conservateurs assagis dans le creuset de la défense nationale. Le représentant-type de ce peuple vaillant est alors la «sentinelle aux frontières».

Dans la longue durée, l'imaginaire social de «vaillance» est porteur d'une identité rurale, d'un «ego montagnard». Il renvoie aussi bien à un avenir possible comme l'utopie radicale en 1848, qu'à un passé glorieux ou volontairement oublié.

Le fondement rural de la paix sociale

Prenons un autre exemple de focalisation de l'imaginaire social helvétique: la paix sociale. Cette référence à la paix sociale comme mode patriotico-mythique de constitution de la société helvétique me fait penser au dernier livre de Bernard Crettaz intitulé *La Beauté du reste* (Editions Zoé). En le refermant, on serait tenté de faire un rapprochement entre le

●●●

L'INVITÉ DE DP

Scènes judiciaires

MICHEL GLARDON
député vert au Grand Conseil vaudois et vice-président de la Ligue suisse des droits de l'Homme (Vaud)

Occupé à préparer un débat télévisé face à Thierry Béguin sur les «peines incompressibles de 30 ans» pour les grands criminels, je (re)découvre des aspects frappants du fonctionnement des médias.

La forme éminemment dramatique d'un tribunal

L'émission «Justice en marche» a ses règles: un débat d'une heure, deux thèses bien tranchées, deux témoignages de deux ou trois minutes à l'appui de chacune, un jury de sept personnes repérées par sondage, constituant un échantillon de tous les cantons romands et de diverses catégories socioprofessionnelles. La forme est donc celle du tribunal, forme éminemment dramatique. Les débats déjà organisés sous cette forme ont posé des questions comme «Faut-il interdire le téléphone rose (156) ?» ou, dans le cadre de l'affaire de corruption Marseille-Valenciennes, le conflit de compétences entre instances sportives et cours civiles.

Je suis étonné par l'aspect terriblement contraignant d'une «formule» télévisuelle: même si ce sont eux qui l'ont imaginée, producteurs et animateurs en apparaissent aussi dépendants que les participants. Je vais donc convoquer deux témoins, des experts, pour qu'en l'espace de deux minutes (deux !) ils répondent aux questions des journalistes. Et il faut éviter qu'ils lisent un texte (le public ne suit pas). Il faudra qu'ils apparaissent compétents et sincères. Bref, le succès de ma «thèse» est fortement lié à l'impression qu'ils vont donner. Je sollicite des experts, ils apparaissent comme des alliés — ce qui n'est pas vraiment dans la ligne d'une approche rationnelle d'un problème aussi passionnel que celui du viol ou du meurtre d'enfants. A la limite, je ferais venir un homme aussi respecté que l'abbé Pierre: même s'il émet les plus extrêmes réserves sur les points de vue que je défends (ce qui m'étonnerait !), le fait qu'il apparaisse à mon invitation me ferait «gagner des points». Puisque le débat se conclut inévitablement par un verdict en forme de vote du jury.

De la justice secrète à la justice-jeu

Je suis aussi étonné par le succès de la scène judiciaire, au cinéma comme à la télévision. Les Lumières, qui ont combattu la justice secrète, ne savaient pas l'avenir glorieux de la forme du procès public ! Pour l'essentiel, à l'écran, le ressort dramatique des scènes de tribunaux tient d'une part à l'affrontement de l'avocat et du procureur, d'autre part à l'enjeu de la partie pour l'accusé: coupable ou innocent ? Dans une émission comme «Justice en marche», il y a un glissement: l'accusé est remplacé par une idée ou une pratique sociale (en l'occurrence: la «perpétuité réelle») sur laquelle on peut avoir en fait des positions nuancées. Le jury n'est dès lors plus appelé à juger d'une thèse, mais à prendre parti pour l'un des deux protagonistes. Sans qu'il y ait l'ombre d'une sanction réelle pour aucun participant à ce qui est finalement un jeu.

Le professeur Christian Nils Robert avait bien soulevé la question du rituel théâtral dans les procès pénaux réels. Il est temps de s'interroger sur l'usage du rituel pénal dans le monde théâtral de la télévision. Dans un cas comme dans l'autre, je le crains, on en revient à ce que la représentation n'est pas très favorable, pour le public, à la constitution d'une libre opinion, condition de la démocratie.

Mais je préfère encore, malgré toutes ses limites, un débat télévisé à la vision d'une «foule ameutée réclamant devant la prison l'élimination physique du délinquant», comme l'écrivait il y a quelques années une dépêche de l'ATS après le meurtre d'un enfant à La Chaux-de-Fonds... ■

(*réd*) L'émission évoquée par Michel Glardon a été diffusée mercredi 2 février par la Télévision suisse romande.

●●●

symbole du village suisse, qui pénètre effectivement l'imaginaire social helvétique vers la fin du XIX[e] siècle, et la démocratie de concordance telle qu'elle découle des doctrines politiques suisses à partir de 1945.

Dès l'Exposition nationale de Genève en 1896, le symbole très fort du Village suisse s'est en effet imposé dans la mémoire collective comme un lieu de solidarité, de vie communautaire, de résolution pacifique des conflits inhérents à la vie industrielle et sociale d'une nation moderne.

Lachenal, président de la Confédération lors de l'inauguration de l'Exposition, déclarait dans son discours d'ouverture que les frottements, les chocs, les heurts qui se produisent en Suisse à cause de la pratique très établie d'une vie publique intense, trouvent leur solution dans un principe supérieur de solidarité: «L'essentiel, et nous plaçons là notre confiance, est que ces conflits momentanés se résolvent toujours pour le bien du pays, par de réciproques concessions inspirées par le sentiment du devoir national».

Ma conclusion serait de vérifier, alors que de nombreux mythes patriotiques sont en train d'être récupérés par une certaine droite nationaliste à son profit, quelles sont les racines rurales permanentes de la société suisse.

Eric Baier

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Michel Glardon
Composition et maquette:
Murielle Gay-Crosier
Marciano, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9